



École Municipale de Musique
Année scolaire 2023 – 2024

Accréditation des parents qui autorisent
les professeurs de l'école municipale de musique à aller **chercher** et
raccompagner les élèves qui mangent à la cantine entre l'école Primaire
et l'école de musique, pendant le temps méridien.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Responsable légal de l'élève :

Autorise M. Mme. :

Professeur à l'École Municipale de Musique de Simiane Collongue à venir
chercher et **raccompagner** mon enfant :

à l'école Primaire, pendant les horaires de cantine, afin de suivre son cours de :

qui a lieu à l'école municipale de musique.

Cette autorisation est valable du
11 septembre 2023 au 30 juin 2024 uniquement.

Fait à Simiane, le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »